

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »****EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

**OBJET : Participation des communes aux chantiers d'insertion**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-et-un décembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

**Ayant donné pouvoir** : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

Le coût journalier d'une équipe des chantiers d'insertion composée de six personnes est de 354.47 € soit 59.08 € par agent et par jour, alors que le coût refacturé aux communes est de 190 € par jour soit 31.67 € par agent et par jour.

L'objectif initial était une prise en charge à 100% par les communes du second chantier d'insertion.

Il est donc proposé au conseil communautaire afin de réduire progressivement cet écart, d'approuver le modèle de convention en annexe et de fixer les tarifs de mise à disposition des communes à compter du 1er janvier 2024 ainsi :

Equipe pleine : 220 €/jour

Demi équipe : 110 €/jour

Envoyé en préfecture le 27/12/2023  
Reçu en préfecture le 28/12/2023  
Publié le  
ID : 011-200035707-20231221-D202312\_25-DE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le modèle de convention en annexe  
APPROUVE les tarifs de mise à disposition des chantiers d'insertion aux communes à compter du 1er janvier 2024 ci-dessus:  
AUTORISE Le président à signer les conventions avec les communes membres de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le *28/12/2023* et la publication sur le site internet de la communauté de communes le *03/01/2024*

